



Conférence des Évêques de Madagascar
SECRETARIAT DE COORDINATION
102 bis rue Cardinal Jérôme Rakotomalala
BP. 667
Antanimena Antananarivo – 101

Prot./CEM/SeCo-001/2024

A TOUS LES MALAGASY
NOTAMMENT LES FIDELES CATHOLIQUES

MESSAGE DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DE MADAGASCAR
CONCERNANT LA DÉCLARATION *FIDUCIA SUPPLICANS*

NOTRE DIEU EST CONTRE LE PÉCHÉ
MAIS AIME LE PÉCHEUR ET EST AVIDE DE SA CONVERSION

« Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, désormais ne pèche plus »
(Jean 8,11)

Que la paix soit avec vous !

01. C'est toujours avec joie et espérance que nous vous transmettons nos salutations, surtout en cette festivité de Noël 2023 et l'accueil du nouvel an 2024 année consacrée « Année de la Prière », nous introduisant au grand Jubilé du 2025^{ème} anniversaire de l'avènement du Fils de Dieu sur terre. Il est venu pour tous les hommes sans exception, il veut que tout homme ait sa part de rédemption qu'il a accomplie comme nous révèle la prière de Jésus « Que le Fils donne la vie éternelle à tous ceux que tu (Père) lui as donnés » (Jn 17,2).

La déclaration du Vatican

02. Nous, Évêques, vous écrivons en raison de la déclaration du Vatican publiée le 18 Décembre 2023 par le dicastère pour la Doctrine de la foi et signée par le Pape François. Ce texte a provoqué beaucoup de commentaires, discussions, attaques et même des persécutions envers le Pape et l'Église catholique. Beaucoup ont perdu leur repère et s'est remise en question, notamment des fidèles catholiques. Nous tenons à souligner dès le début, que la bénédiction d'un consentement des homosexuels ne pourra jamais avoir lieu au sein de l'Église catholique de Madagascar. De toutes façons cela ne figure pas dans l'enseignement de l'Église catholique, le Pape lui-même ne l'a pas dit d'ailleurs ; en plus, cela ne correspond pas à notre culture malagasy.

Il est donc nécessaire de comprendre le contenu de la déclaration pour éviter diversion. La déclaration vise les thèmes de la miséricorde, de l'ouverture, de la proximité de l'Église auprès du peuple, la non-exclusion de personne selon l'esprit du Synode « Pour une Église synodale », et non pas une acceptation de la vie homosexuelle.

C'est le sens pastoral de la bénédiction et sa transmission qui est objet de la déclaration. La supplication de bénédiction d'un fidèle signifie une invocation de l'aide de Dieu amour. Celui-là

implore que la vie soit conforme à sa volonté pour recevoir le salut de Jésus-Christ (cf. FS n° 20-21). « La grande bénédiction de Dieu est Jésus-Christ (lui-même) [...] c'est une bénédiction qui nous a tous sauvés » (FS n° 1). L'Église, à qui on implore cette bénédiction est le signe visible ou le sacrement. La bénédiction sacramentelle et celle que l'on attribue aux personnes vulnérables mentionnées dans ce texte ne sont pas semblables.

Dans les sacrements administrés par l'Église, l'accord de la bénédiction requiert diverses conditions et étapes (cf. FS n° 9) et engage l'état de vie de ceux qui la demandent. Ce n'est pas le cas pour une simple bénédiction. C'est la foi du demandeur qu'on considère et la bénédiction procure la « confiance en Dieu » et la fortifie (cf. FS n° 33, 36).

Concernant particulièrement la simple bénédiction, « libre et spontanée » (non sacramentelle), des couples irréguliers et des homosexuels, voici ce que dit le texte de la déclaration : « il est possible de bénir les couples en situations irrégulières et les couples de même sexe, sous une forme qui ne doit pas être fixée rituellement par les autorités ecclésiales, afin de ne pas créer de confusion avec la bénédiction propre au sacrement du mariage » (FS n° 31). Sont en situation irrégulière les couples qui ne franchissent pas la sainte alliance du sacrement, les divorcés remariés, les polygames ou androgames. La bénédiction qu'on leur accorde, malgré leur état de péché, ne veut aucunement dire valider leur consentement. On leur implore la grâce de s'attacher à Dieu et à sa volonté s'ils en ont vraiment la foi. Nous tenons à noter qu'on bénit les personnes et non pas leur consentement en dehors du mariage régulier. On ne bénit pas leur relation mais chaque personne afin que soutenues par la grâce divine, elles puissent quitter progressivement leur relation qui ne répond pas au dessein de Dieu pour l'homme. L'Église ne bénit jamais le péché, par contre elle invoque la bénédiction divine aux pécheurs pour qu'ils prennent la voie de la conversion en vue de leur salut.

Le sacrement du mariage

03. L'enseignement de l'Église sur le mariage ne change pas. Le mariage est cette alliance entre un homme et une femme qui expriment amour et fidélité à Dieu ; ils collaborent avec Dieu Créateur par la procréation et l'éducation de leurs enfants. Il n'y a pas de mariage en dehors de cela. C'est la bénédiction sacramentelle qui élève les couples chrétiens à cette dignité. Ainsi, nous réitérons encore que l'Église ne pourra jamais approuver ni bénir un mariage en dehors de cette condition. (Cf. *Catéchisme de l'Église catholique* – CEC n° 1601 et sq.)

Dieu juste

04. L'Église agit selon l'amour de Dieu, visible en Jésus qui a dit clairement que Dieu est Père et « fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons, et tomber la pluie sur les justes et sur les injustes » (Mt 5,45). Il les aime tous car ils sont ses enfants et il n'en fait aucune discrimination. Jésus lui-même accueillait tous les hommes et femmes sans exclusion, surtout ceux qui étaient marginalisés, condamnés par la loi et la société. Nous pouvons noter cette conduite de Jésus lorsqu'il a accueilli Zachée, sa convivialité avec les pécheurs et les publicains, le pardon qu'il a accordé à la femme adultère, il en est de même pour le malfaiteur crucifié avec lui. Ces attitudes de Jésus déplaisaient à plusieurs personnes de son temps, surtout aux chefs religieux juifs et aux pharisiens qu'il considérait hypocrites. Cela ne veut pas dire que Jésus approuva le style de vie de ces personnes, mais il ouvrait pour eux une voie et vie nouvelles espérant leur conversion car Lui-même est « le chemin, la vérité et la vie » (Jn 14,6) et non celui qui condamne.

La relation des homosexuels

05. L'Église garde les fondements scripturaires et l'enseignement qui se trouvent développés dans la Tradition. D'ailleurs, la sagesse enracinée dans la culture malagasy indique clairement : « on se marie pour procréer, on se marie pour être en compagnie » (« *ny anambadian-kiterahana, ny anambadian-ko namana* »).

Cette valeur culturelle malagasy, confirmée nettement par l'enseignement de l'Église, retient que la cohabitation de personnes de même sexe n'est pas de l'ordre naturel et ne peut jamais avoir la même valeur que le mariage béni entre homme et femme. Pourtant, l'Église, en tant que Mère, considère ces personnes comme vulnérables – moralement et spirituellement – et donc ont besoin d'accompagnement qui leur convient car elles sont aussi des personnes humaines jouissant de leur droit et dignité et sont aussi des fidèles appelés au salut (cf. CEC n° 2357-2359). C'est la raison pour laquelle la déclaration du Vatican a autorisé et encouragé l'Église à leur donner la bénédiction (non sacramentelle) s'ils la demandent.

Conclusion

06. Nous confirmons la doctrine permanente de la foi de l'Église fondée sur l'Écriture sainte, la Tradition et l'enseignement du Magistère. Il n'y aura jamais de bénédictions qui valideront la relation homosexuelle. Un fidèle catholique est appelé à respecter le Pape et à obéir à son enseignement, puisqu'il est le Successeur de Saint Pierre et symbole de l'unité de l'Église. Nous tâcherons toujours d'accueillir et assimiler, de manière objective, son enseignement qui est toujours fondé sur l'enseignement de l'Église. Nous sommes en pleine communion avec lui.

Appel

07. Les réactions et attitudes face à cette déclaration peuvent être considérées comme un signe des temps et un appel de Dieu qui nous demande un examen de notre foi et à prier les uns pour les autres :

- Vous, Parents et Éducateurs, veillez tous à l'éducation et la suivie de nos enfants et de nos jeunes pour éviter les déviations et ne pas tomber dans le désordre moral ; mieux vaut éduquer que maudire ou exclure les personnes vulnérables ;
- Chers jeunes, ne suivez pas naïvement le vent de la civilisation. Ce que vivent les autres n'est pas naturellement bon. Ne soyez pas prisonniers de l'aujourd'hui, envisagez plus loin. N'hésitez pas à demander conseil auprès des Parents et Éducateurs, ainsi qu'auprès des Éducateurs religieux ;
- Chers fidèles catholiques, ne soyons pas bouleversés face aux persécutions et humiliations de notre doctrine de la foi. Tout cela nous rappelle que nous devons étudier davantage le fondement de notre foi et les enseignements qui en découlent, nous les approfondirons encore plus pour pouvoir tenir jusqu'au bout ;
- Que chacun s'efforce de s'éloigner du péché qui offense à loi de Dieu et que tous et chacun prennent la voie de la conversion ;
- Chers frères Prêtres, notre monde d'aujourd'hui a toujours besoin de Pasteur comme Jésus ; les personnes vulnérables, de toutes dimensions, ont besoin de notre attention, notamment celles qui sont moralement et spirituellement dont il est question ici. Exercez toujours avec prudence et avec amour la mission qui nous sont confiées de Dieu.

08. Que nous n'excluons personne ; que nous sachions cheminer ensemble avec les autres, les porter dans nos prières et les aider selon notre possibilité. Portons aussi dans nos intentions le

Pape et l'Église qui cherchent toujours à manifester le cœur de Dieu qui aime les pécheurs et les exclus. Nous bénissons et présentons nos meilleurs vœux à chaque famille pour que la providence divine accompagne tous vos projets durant cette 2024, que vous soyez tous soutenus par la prière de la Sainte Famille de Nazareth.

Fait à Antananarivo le 2 Janvier 2024

Tous les Évêques de Madagascar